

Commission des comptes de l'agriculture de la nation
Session du 1^{er} juillet 2009

Les concours publics
à l'agriculture en 2008

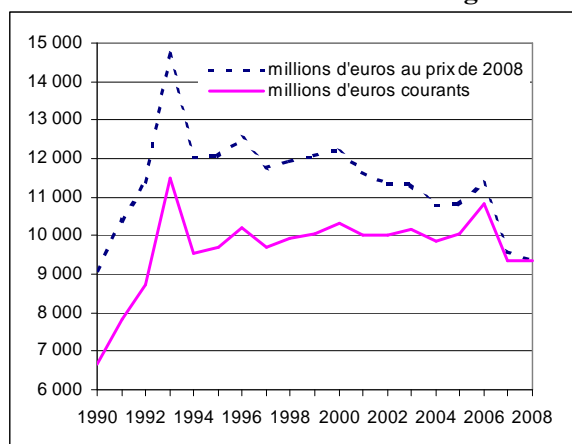
Les concours publics à l'agriculture en 2008

En 2008, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale) s'élèvent à 15,5 milliards d'euros, dont 61 % financés par l'Union européenne. Ils sont quasiment stables (- 0,4 %) par rapport à l'année précédente. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, baissent de 0,9 %. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. Les soutiens aux marchés et revenus agricoles ne varient pas tandis que ceux tournés vers le développement rural diminuent ; en revanche, les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux progressent très nettement. L'année 2008 est marquée par une forte mobilisation pour lutter contre la fièvre catarrhale ovine et par la poursuite de la montée en charge du nouveau règlement de développement rural 2007-2013.

Stabilité des aides aux marchés et revenus agricoles

En 2008, les aides aux marchés et revenus agricoles s'élèvent à 9,3 milliards d'euros, comme en 2007. Cette stabilité recouvre le maintien des aides européennes à 8,5 milliards et une légère baisse des aides nationales à 857 millions.

Les aides aux marchés et revenus agricoles



Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

Source : MAP - SAFSL

Les aides de régulation des marchés, de maîtrise de l'offre (hors fonds de restructuration du sucre), et d'aide alimentaire diminuent significativement.

Les autres grands types de soutiens augmentent. Ces hausses sont essentiellement dues à celles des aides aux montants les plus élevés : droits à paiement unique, aide compensatrice COP et PMTVA, remboursements de TIPP. Elles sont également dues aux soutiens nationaux apportés aux filières en crise et à la prise en charge des intérêts des emprunts, notamment pour les éleveurs et les entreprises affectées par la fièvre catarrhale ovine (FCO).

A l'inverse, plusieurs autres aides de marchés et revenus agricoles diminuent. Elles pâtissent des priorités de paiement accordées aux secteurs en crise.

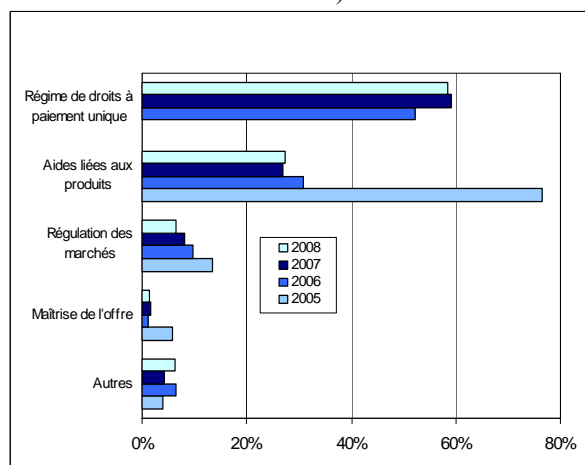
Légère augmentation des aides découplées

Les aides découplées liées au régime des DPU (5,8 milliards) sont supérieures de 2 % à celles de 2007 : revalorisation de la betterave chicorée, intégration dans les DPU des aides tomate pour transformation et cerises, paiement du solde des réserves 2007.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, certaines productions légumières (cerises bigarreau pour l'industrie, endives, oignons, choux-fleurs...) sont admissibles pour l'activation des DPU, sans en être pour autant dotées. Les producteurs devront donc cultiver ces produits sur des terres déjà dotées pour prétendre en bénéficier.

Répartition des aides aux marchés et revenus agricoles

(Hors fonds de restructuration de l'industrie sucrière)



Autres : Organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges

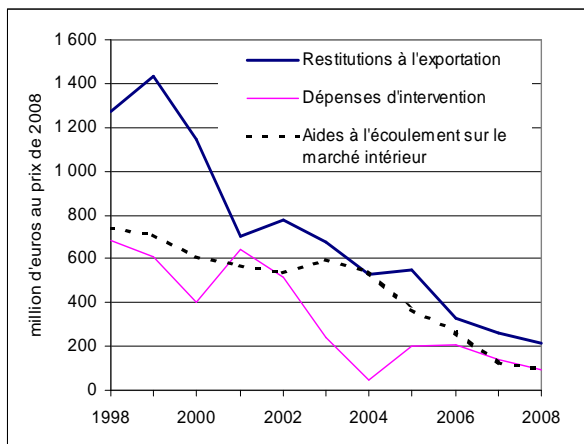
Source : MAP - SAFSL

Poursuite du repli des aides de régulation des marchés

Les aides de régulation des marchés (641 millions) reculent de 20 %, après une baisse de 24 % en 2007.

Les restitutions à l'exportation, les dépenses d'intervention et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur se situent dans le prolongement de la baisse observée depuis plusieurs années.

Restitutions, dépenses d'intervention et aides à l'écoulement sur le marché intérieur



Source : MAP - SAFSL

Les restitutions pour les produits laitiers et les céréales ont quasiment disparu.

Celles du secteur porcin, qui passent de 1 million à plus de 8 millions, reflètent l'augmentation des quantités exportées et la décision de la communauté fin 2007 de réintroduire des restitutions à l'exportation, les mesures de stockage privé s'étant révélées insuffisantes pour réguler le marché en situation de surproduction, prix bas et prix des matières premières à la hausse. L'augmentation des prix à la production a conduit la communauté européenne à fixer à zéro, début août, le montant des restitutions à l'exportation de viande de porc fraîche.

En 2008, seuls deux secteurs conservent des restitutions significatives :

- le secteur sucrier, 108 millions, en repli de 21 %. Le taux de restitution du sucre a continuellement baissé de janvier à septembre 2008, date à laquelle la Commission a supprimé les restitutions ;
- le secteur de l'aviculture, en hausse de 37 % du fait d'exportations plus élevées.

Les dépenses d'intervention (96 millions), qui concernent quasi exclusivement les aides

européennes au secteur vitivinicole liées à la distillation, diminuent de près d'un tiers.

Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur, uniquement européennes, reculent de 26,6 % à 91 millions. Cela s'est traduit pour le marché des produits laitiers par une chute de 21 millions à 3 millions.

Les autres soutiens pour la régulation des marchés enregistrent une baisse marquée (-14 %).

L'aide européenne au Fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes se replie à 83 millions.

Les aides Poseidom, 106 millions, sont également plus faibles qu'en 2007 du fait notamment de la baisse de 19 % de l'aide à l'industrie sucrière et de 12 % du régime spécifique d'approvisionnement qui autorise l'importation de certains produits sans droit de douane. Par contre, les aides aux produits végétaux et animaux progressent de 33 %.

Hausse modérée des aides liées aux produits

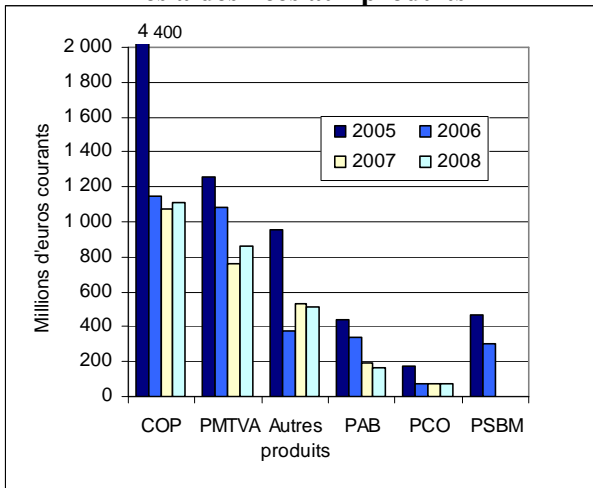
Les aides liées aux produits (2,7 milliards) progressent de 2 %.

La hausse de 15 % des aides nationales est essentiellement liée à la gestion exceptionnelle de la campagne 2006 de la PMTVA. En effet, le montant payé en 2007 au titre de la campagne 2006 était particulièrement bas puisque 93 % avaient été alloués dès 2006 ; ainsi, seulement 7 % de l'aide de la campagne 2006 avait été versé en 2007 au lieu des 40 % habituels. L'augmentation des paiements entre 2007 et 2008 est donc très marquée bien que 2007 soit une « année normale » en terme de date de paiement pour la campagne 2007.

En raison de la crise de la FCO, les éleveurs ont perçu 15 millions d'aides « *de minimis* », dans le cadre du plan « ovins allaitants », pour compenser leurs pertes de marge brute. Des aides ont également été accordées au secteur de l'engraissement et aux éleveurs bovins pour qu'ils maintiennent les animaux sur l'exploitation : 5,7 millions en 2008 après 3,7 en 2007.

La plupart des autres aides nationales diminuent, notamment les aides de trésorerie accordées en 2008 aux entreprises du secteur vitivinicole et les aides de soutien à la production de sucre dans les DOM (- 35 %).

Les aides liées aux produits



Source : MAP - SAFSL

Les aides européennes liées aux produits (2,5 milliards) varient peu (+ 1 %). L'aide compensatrice à l'hectare des céréales, oléagineux, protéagineux (COP) se maintient à 1,1 milliard (+ 3 %).

Pour tenir compte des difficultés rencontrées par les éleveurs du fait de la FCO, la Commission européenne a autorisé la France à verser une avance dès le 15 octobre pour les primes à la brebis, qui diminuent toutefois de 5 %.

La communauté a également permis à la France de verser en 2008 80 % du montant de la PMTVA et de la PAB au lieu de 60 %. Le montant de la prime de base PMTVA progresse ainsi de 4 %.

Les paiements de la PAB effectués en fin d'année limitent à 6 % le recul de cette aide (182 millions) dû aux différences de versement des soldes de la campagne 2006 (40 % et modulation à 4 %) et de la campagne 2007 (20 % et modulation à 5 %).

Les autres aides européennes liées aux produits (480 millions) diminuent de 10 %. L'aide compensatrice bananes (129 millions) baisse de 35 % : le montant 2007 intégrait le paiement du solde 2006. Le montant supplémentaire (84 millions) progresse de 25 % : versé en septembre, il repose sur un taux de modulation de 5 % pour la récolte 2007, alors que le versement effectué en 2007 s'appuyait sur un taux de modulation de 4 % sur la récolte 2006. Des aides fruits et légumes ont été couplées en 2008 (44 millions) dans le cadre d'un régime transitoire de 5 ans. Pour la tomate, le taux de couplage est de 50 % alors que pour les fruits pour transformation (pêches, poires et prunes d'Ente), il est de 100 %.

Le fonds temporaire pour la restructuration de l'industrie du sucre

La réforme de l'OCM sucre en 2006 prévoyait notamment une baisse de 36 % du prix de référence, sur les campagnes 2006/2007 à 2009/2010.

Pour inciter les industries sucrières européennes à abandonner des quotas (à hauteur de 6 millions de tonnes) et à se restructurer, un fonds temporaire pour la restructuration de l'industrie du sucre a été mis en place en 2006. Il interviendra pendant les 4 campagnes de commercialisation 2006/2007 à 2009/2010.

Ce fonds, intégré au FEAGA, est financé par la perception, pendant 3 ans, d'un "montant temporaire", variable selon la campagne, auprès des fabricants de sucre qui détiennent un quota de sucre, d'isoglucose ou d'inuline.

En contrepartie, il versera une aide financière aux entreprises qui acceptent d'abandonner leur production de sucre sous quota.

Trois catégories d'aides peuvent être versées :

- une aide à la restructuration (par tonne de quota libéré par campagne) à condition que les entreprises renoncent à leur quota et démantèlent totalement ou partiellement leurs installations. La réforme de 2007 fixe en outre à 10 % la part de cette aide réservée aux producteurs et aux entreprises de machines sous-traitantes. Le montant de l'aide varie selon la campagne et le type de démantèlement retenu ;
- une aide transitoire peut être allouée aux raffineries à temps plein de six pays, dont la France, pour leur permettre de s'adapter à la restructuration ;
- enfin, il est prévu de verser aux états membres une aide à la diversification dans les régions touchées par la restructuration.

Le niveau des quotas abandonné étant moins important que prévu, le fonds temporaire pour la restructuration du sucre a fait l'objet d'une réforme en 2007 afin de permettre l'abandon de 3,8 millions de tonnes supplémentaires. Entre autres, cette réforme donne aux betteraviers la possibilité de déclencher eux-mêmes le processus de restructuration en déposant une demande d'aide, limitée à une réduction de 10% maximum du quota de l'entreprise que livre le betteravier.

Le montant des aides de maîtrise de l'offre, fortement perturbé par la création du fonds temporaire pour la restructuration de l'industrie du sucre dans la Communauté européenne (cf. encadré)

Hors les montants relatifs au fonds temporaire pour la restructuration du sucre, les aides de maîtrise de l'offre, 134 millions, diminuent de 11 %. Le repli de 20 % des aides européennes est imputable à l'aide compensatrice au retrait des terres et à celle allouée pour l'abandon des superficies plantées en vigne. L'augmentation de 29 % de l'aide nationale à la cessation d'activités laitières (46 millions) traduit l'accélération de la baisse du nombre des exploitations laitières de la campagne 2007-2008 (-5,3 % au lieu de -2,7 % pour 2006-2007).

Le fonds de restructuration du sucre est alimenté par le versement d'un « montant temporaire » par les fabricants de sucre sous quota, qui profiteront du processus de restructuration de l'industrie sucrière. Ces recettes s'élèvent à 557 millions, soit 21 % de plus qu'en 2007. Elles viennent en déduction des aides à la restructuration allouées aux industriels qui abandonnent, partiellement ou totalement, leur production ainsi que des aides transitoires pour les raffineries à temps plein. L'ensemble de ces aides s'élève à 44 millions en 2008, après 18 millions en 2007. Sur ces deux années, le solde, comptabilisé dans les concours publics¹, est donc négatif.

Neuf fabricants ont actuellement déposé des demandes d'octroi de l'aide. Un seul l'a fait au titre de la campagne 2006-2007 pour lequel 40 % ont été payés en 2007 et 60 % en 2008. Le second, au titre de la campagne 2008-2009, a perçu en 2008 ses premiers soutiens. Le solde devrait être versé en juin 2009 en même temps que pour les sept autres fabricants de sucre.

Dans les publications antérieures (relatives aux concours publics de l'année 2007 et à la version prévisionnelle des concours publics de 2008), les aides versées au titre du fonds de restructuration étaient incluses dans le total des concours publics alors que les recettes n'y étaient pas. Les

¹ Dans « Les concours publics à l'agriculture en 2007 » et la version prévisionnelle des concours publics en 2008, le « montant temporaire » finançant le fonds de restructuration n'était pas pris en compte. Or, cette contribution est une recette affectée du fonds, qui fait partie du FEAGA et, en tant que telle, doit être déduite des aides versées.

montants versés, moins de 50 millions, ne perturbaient pas le niveau tendanciel des aides aux marchés et revenus agricoles. L'intégration dans les concours publics des recettes affectées au fonds, plus de 460 millions en 2007 et près de 560 millions en 2008, explique pour l'essentiel le repli du montant de ces aides en 2007 et 2008 de 9,8 milliards dans les publications précédentes à 9,3 milliards dans celle-ci.

En 2009, le « montant temporaire » pour financer le fonds sera perçu pour la dernière fois et devrait être inférieur au paiement d'environ un demi-milliard correspondant au solde de ces aides de « restructuration ». Le montant global des aides aux marchés et revenus agricoles devrait donc augmenter mécaniquement.

Forte progression des aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières (122 millions) sont supérieures de 29 % à celles versées en 2007.

Les aides nationales (62 millions) progressent de 85 %. Les aides dédiées au renforcement des filières porcine, avicole et laitière, les aides de crises et les premiers paiements au titre des contrats de projet et des plans de relance Corse en direction des fruits et légumes et des vins expliquent cette évolution.

Les soutiens européens (60 millions) diminuent de 1%. Cette baisse globale recouvre néanmoins des évolutions différenciées selon les aides.

A partir de 2009, suite aux changements de lignes directrices européennes, l'intervention de l'Office de l'élevage en faveur des grandes entreprises ne sera plus possible. L'accélération des projets pour pouvoir bénéficier de ces aides explique la forte hausse des montants payés en 2008 (+150 %) notamment aux secteurs porcin et avicole.

Les 9 millions versés au titre du renforcement de la filière du secteur laitier correspondent aux paiements d'une partie de l'aide exceptionnelle de 11 millions mise en place en 2006 pour accompagner les restructurations liées à la réforme de la PAC.

Le secteur des productions animales a connu plusieurs crises en 2008 qui ont fait l'objet de paiements exceptionnels souvent sous forme d'aides « de minimis ».

Par ailleurs, les subventions versées pour la rénovation des vergers, l'investissement en serre et dans les exploitations dans les secteurs des

fruits et légumes et de l'horticulture augmentent de 73 % par rapport à 2007.

Hausse sensible des aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits

Les aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits (89 millions) augmentent de 14 %.

Les aides nationales de promotion sur les marchés internationaux (37 millions) progressent de 16 %. Elles représentent 40 % des soutiens nationaux et concernent les vins, les fromages et les fruits et légumes.

Les DOM (+112 %) et les actions de promotion de la pomme (+76 %) ont bénéficié de financements européens en hausse.

Repli sensible de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire (76 millions) diminue de 12 %.

La plupart des soutiens européens sont plus faibles qu'en 2007, à l'exception de la distribution de beurre et de riz "aux défavorisés" de l'Union. Les aides européennes pour assurer des opérations de distribution de sucre et de fruits et légumes ont quasiment disparu.

La diminution de l'aide alimentaire nationale concerne le programme de distribution de lait aux écoles (-29 %) et la fourniture de viande aux plus démunis (- 57 %).

De fortes variations, à la hausse comme à la baisse, des aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges sont supérieures de 9 % à celles de 2007 mais de fortes évolutions affectent les différentes aides prises individuellement.

Les remboursements de TIPP atteignent 168 millions, contre 76 millions en 2007. Cette forte augmentation est due à des dates de paiement très différenciées entre les deux années : en 2008, les paiements sont effectués au titre de l'année 2007 et du premier semestre 2008, alors qu'en 2007, ils ne l'étaient qu'au titre du second semestre 2006.

Les aides de l'Etat liées aux calamités chutent de 110 à 36 millions. La subvention au FNGCA passe de 82 à 32 millions ; elle est destinée à poursuivre la couverture des intempéries

antérieures à 2008 et une partie du gel et des inondations 2008. L'appui de l'Etat au développement de l'assurance récolte chute de 29 à 4 millions, la plus grande partie des paiements étant décalée sur 2009.

A l'inverse, l'Etat a triplé *ses délégations au titre du FAC* (22 millions) pour financer, généralement sous forme d'aides « *de minimis* », la prise en charge des intérêts des prêts notamment :

- des éleveurs de bovins et d'ovins en difficultés financières en raison des cas de FCO ;
- des éleveurs d'ovins allaitants et de porcs touchés par la crise économique de leur secteur de production ;
- des serristes, production légumière et horticulture dans le cadre d'un plan de soutien qui leur permette de faire face à la hausse des prix des énergies fossiles ;
- des arboriculteurs touchés par les gels du printemps 2008 dans la vallée du Rhône et le Sud-Ouest.

A partir de 2008, les prêts pour calamités agricoles sont arrêtés mais 2 millions ont été versés au titre des engagements antérieurs.

Hausse des aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux (416 millions) progressent de 17 %.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (234 millions) augmentent très fortement (+ 32 %). La cause principale de cette évolution est le développement de la fièvre catarrhale ovine qui menace l'élevage. Plus de 32 250 cas ont été recensés en 2008, essentiellement dans le Nord de la France. Les vaccins n'étant pas disponibles immédiatement, la campagne de vaccination s'est mise en œuvre progressivement en 2008. La première campagne de vaccination effectuée en 2008 a permis de vacciner plus de 9 millions de bovins et 7 millions d'ovins et caprins. La deuxième campagne de vaccination, obligatoire, a débuté le 15 décembre. Les paiements sur l'ensemble de l'année 2008 s'élèvent à plus de 47 millions : 36 pour l'achat de vaccins et 11 pour les actes de vaccination. L'Union européenne a financé 78% des vaccins et quasiment 100 % des actes.

Il faut ajouter à ces dépenses les indemnités d'abattages versées par l'Etat aux éleveurs, pour les mortalités liées à la FCO enregistrées dans les exploitations (32 millions d'euros). D'où la progression de 84 % de l'ensemble des indemnités d'abattage malgré une stabilité des indemnités liées aux infections à Salmonella et une baisse pour les autres maladies.

La diminution de moitié des montants consacrés au plan d'urgence contre les épizooties s'explique par la mobilisation des services et des moyens sur la FCO.

Les aides destinées à la protection des végétaux (23 millions) progressent de 23 %. Cette hausse est imputable essentiellement aux paiements nouveaux effectués pour la construction du laboratoire national de la protection de végétaux, opération globale de réaménagement du site d'Angers. Elle résulte également de la promotion des modes de production et du contrôle des conditions de production des végétaux. La dissémination du virus de la sharka a mobilisé des moyens importants pour indemniser les préjudices : 3,2 millions. A l'inverse, les aides destinées aux opérations de suivi des risques phytosanitaires diminuent.

Les aides au SPE (146 millions) sont stables alors que l'élimination des farines animales augmente de 14 %. Le déstockage de farines en 2008 a été de 313 000 tonnes soit plus du double de 2007, ramenant le stock à 247 000 tonnes fin 2008.

Diminution des dépenses de développement rural, 18 mois après l'entrée en vigueur du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)

L'année 2008 est marquée par un repli des soutiens au développement rural. Ils passent de 1,808 milliard en 2007 à 1,664 milliard en 2008, soit une baisse de 8 %. Le financement national diminue de 4 % et le financement communautaire de 12 %.

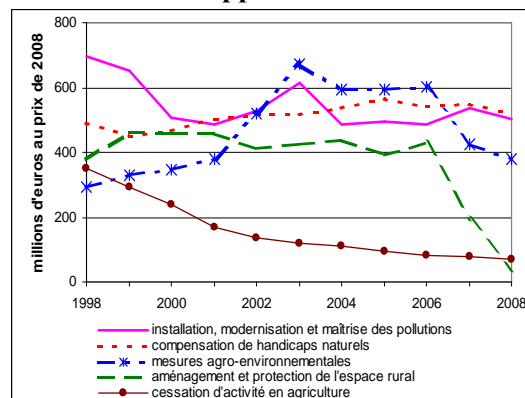
Le recul des dépenses de développement rural résulte essentiellement de l'arrivée à échéance du programme Leader+, de l'extinction du cofinancement FEOGA-O des DOCUP des zones d'objectif 1 de l'ancienne programmation 2000-2006 et de la diminution du paiement du stock des mesures de cette ancienne programmation (qui passe de 477 millions en 2007 à 310 millions en 2008). De surcroît, 2008

est la première année complète de mise en œuvre de la programmation 2007-2013 et les nouveaux dispositifs ne montent que progressivement en puissance, en particulier l'axe 3 (qui vise au maintien et au développement de l'attractivité des zones rurales) et l'axe Leader qui n'a pas fait l'objet de versements en 2008.

Hors mesures forestières, le PDRH et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des départements d'Outre-Mer) représentent, en 2008, 79 % de l'ensemble des soutiens publics en faveur du développement rural. Ils sont quasi-stables (- 0,7 %), passant de 1,405 milliard en 2007 à 1,394 milliard en 2008.

En Corse et dans les DOM, les PDR sont encore en phase de démarrage. Ainsi, les dépenses du PDR de la Corse s'élèvent à 9,5 millions (pour une programmation financière du FEADER de 83 millions) et celles des PDR des DOM représentent 13 millions (pour une programmation financière du FEADER de 632 millions) dont 72 % au bénéfice de la Réunion.

Les principaux soutiens au titre du développement rural



Source : MAP – SAFSL

Baisse des soutiens relatifs à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (503 millions) baissent globalement de 4 %. Plusieurs dispositifs concourent à cette diminution :

- la bonification des prêts d'investissement (166 millions) diminue, après une forte hausse enregistrée en 2007 (211 millions) ;
- la dotation jeunes agriculteurs (DJA) recule également (- 8,5 %). Elle a néanmoins permis d'aider 5 995 agriculteurs en 2008 ;

- les mesures liées à la modernisation et aux investissements dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et des contrats d'agriculture durable (CAD) continuent de baisser. Les projets agréés dans le cadre des CTE s'achèvent tandis que le dispositif des CAD, plus contraignant que le précédent, est désormais limité à la couverture des obligations communautaires (Natura 2000, ...).

Les dépenses en faveur du plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), hors agences de l'eau, sont quasi-stables à 27 millions.

Les dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques (35 millions) augmentent pour la cinquième année consécutive (+ 31,5 %).

En outre, deux mesures phares du PDRH, qui visent la modernisation des exploitations agricoles, progressent mais n'ont pas encore atteint leur régime de croisière :

- le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) enregistre une hausse marquée. Si, en 2007, seul le paiement de dossiers « en stock » était intervenu, en 2008, des paiements de dossiers issus de la nouvelle programmation ont également eu lieu. En outre, les files d'attente constatées en 2007 ont été totalement résorbées. En 2008, ce plan a mobilisé 132 millions (91 millions en 2007) ;
- le plan végétal pour l'environnement (PVE), créé en 2006, aide au financement d'investissements à vocation environnementale dans les secteurs des grandes cultures et des cultures spécialisées ; son montant est passé d'un peu moins de 4 millions en 2007 à 5 millions en 2008.

Poursuite du repli des crédits relatifs à la cessation d'activité

Les aides pour la cessation d'activité (69 millions) poursuivent leur mouvement de baisse, effectif depuis la seconde moitié des années quatre-vingt dix. En 2008, elles reculent de 7,3 %. L'indemnité viagère de départ (IVD) est fermée à de nouveaux entrants depuis 1990 ; elle a été versée à 142 475 bénéficiaires en 2008 (155 200 en 2007). Les préretraites concernent de moins en moins de nouveaux bénéficiaires (144 en 2008 contre 674 en 2007) ; l'âge de la préretraite étant passé de 55 à 57 ans en 2007, le nombre de bénéficiaires potentiels a de ce fait diminué.

Faible diminution des aides destinées à compenser les handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels (518 millions) diminuent de 3,3 %.

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), qui représente plus de 95 % de ces aides, recule de 3,1 %, passant de 526 millions en 2007 à 510 millions en 2008. L'ICHN a été versée à 93 465 bénéficiaires, moins qu'en 2007 (95 340 bénéficiaires).

Baisse des crédits relatifs aux mesures agro-environnementales

Les dépenses liées aux mesures agro-environnementales (380 millions) diminuent de 8,2 %. Cette baisse est principalement due à la chute des CTE qui arrivent à échéance et à la diminution de la prime herbagère agri-environnementale (PHAE) qui décroît de 8 millions, atteignant 235 millions.

Cette décroissance de la PHAE est liée à un décalage de paiement de fin de gestion 2008 sur le début de l'année 2009 et ne traduit pas une diminution globale de l'intervention en sa faveur.

A l'inverse, les CAD retrouvent leur niveau de 2007 (83 millions), la mesure rotationnelle augmente de 2 millions pour atteindre 22 millions et les nouveaux dispositifs des mesures agro-environnementales montent progressivement en charge pour passer de 11 millions à 33 millions.

Réduction des dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural

La diminution de ces dépenses (- 80 % à 37,5 millions) est notamment liée à l'arrivée à échéance des volets adaptation et développement des zones rurales des CTE et des CAD et à la quasi-absence de paiements communautaires et nationaux pour l'axe 3 et l'axe Leader + du nouveau règlement de développement rural. Ces nouveaux dispositifs sont en effet encore en phase de mise en œuvre, notamment les groupes d'action locale qui ne sont pas encore tous conventionnés (sur les 210 GAL qui devraient voir le jour, moins d'une cinquantaine était conventionné fin 2008). Pour la période 2007-2013, 702,5 millions sont programmés pour l'axe

3 (FEADER et contreparties nationales compris) et 560 millions pour l'axe Leader + .

Forte progression des aides destinées à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles

Les soutiens en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles sont multipliés par 6,5, passant de 15,2 millions à 98,7 millions. Alors qu'en 2007 le paiement des dossiers en stock de l'ancienne programmation 2000-2006 n'avait pas été réalisé, ces paiements sont devenus effectifs en 2008. En effet, si ces dossiers n'avaient pas été payés avant fin 2008, la part de financement FEADER revenait à l'Etat.

Ainsi, les financements communautaires, momentanément interrompus en 2007, se sont élevés à 62 millions en faveur des investissements dans les industries agro-alimentaires. Les financements nationaux progressent aussi, de 15 millions à 37 millions.

Stabilité des dépenses en faveur du secteur du cheval

Les financements concernant spécifiquement les activités hippiques sont exclusivement d'origine nationale. Ces financements représentent, en 2008, 3,2 % de l'ensemble des dépenses pour le développement rural. Globalement, les concours publics pour les activités hippiques sont stables (+ 0,4 %), passant de 57,7 millions en 2007 à 58 millions en 2008.

Depuis 2006, les crédits transitant précédemment par le compte spécial du Trésor « Fonds National des Courses et de l'Élevage » ne sont plus comptabilisés comme des concours publics, ce compte ayant en effet été clôturé dans le projet de loi de finances.

Seuls sont donc aujourd'hui mesurés comme concours publics les financements pour les Haras nationaux et les autres dépenses pour les activités hippiques menées tant au niveau national que local.

Les Haras nationaux, opérateur principal du ministère de l'agriculture, ont reçu, en 2008, 46 millions au titre de subventions pour charges de service public. Par ailleurs, 10 millions de crédits destinés au financement des aides à la filière transitent par les Haras nationaux. Ces

subventions permettent d'aider l'élevage, les associations de races ainsi que les concours et manifestations qu'elles organisent et, de manière générale, tout ce qui a trait à l'amélioration génétique des équidés.

Les autres dépenses pour les activités hippiques (2,5 millions) financent l'action de structures nationales et des actions locales de développement de la filière équine.

Baisse des soutiens au secteur forestier

Les soutiens au secteur forestier (366 millions) diminuent de 2,7 %. Ils sont liés au contexte des dernières années, dominé par la gestion de crise découlant des tempêtes de 1999.

Les mesures forestières du PDRH et des cinq programmes régionaux représentent, en 2008, 104 millions, soit 28,5 % de l'ensemble des concours publics en faveur de la forêt.

Le recul enregistré en 2008 est dû à la baisse des soutiens à l'amélioration de la gestion des forêts privées et à la réduction des aides au développement économique de la filière forêt-bois. L'amélioration de la gestion des forêts privées a mobilisé 98 millions, traduisant la diminution des engagements sur le plan chablis mis en oeuvre après la tempête de 1999. Le soutien au développement économique de la filière forêt-bois (42,5 millions) est destiné à améliorer la compétitivité économique de la filière et accroître la récolte de bois.

A l'inverse, les aides en faveur des actions de protection et de prévention de la forêt et de gestion du patrimoine forestier public progressent. L'aide aux actions de protection et de prévention (54 millions), en particulier contre les incendies, a contribué à réduire les surfaces détruites par les feux. La gestion des forêts publiques (171 millions) est réalisée par l'Office national des forêts. Celui-ci a reçu à ce titre 141,5 millions de versement compensateur, le reste étant affecté principalement à la reconstitution des forêts publiques après les tempêtes de décembre 1999.

Légère progression des dépenses pour l'enseignement et la recherche

En 2008, les concours publics à l'enseignement et à la recherche s'élevaient à 2,3 milliards et

augmentent de 1,8 % contre 3 % en 2007. Ils représentent 15 % des soutiens publics à l'agriculture hors protection sociale et 36 % des crédits nationaux, soit des niveaux comparables à ceux de 2007.

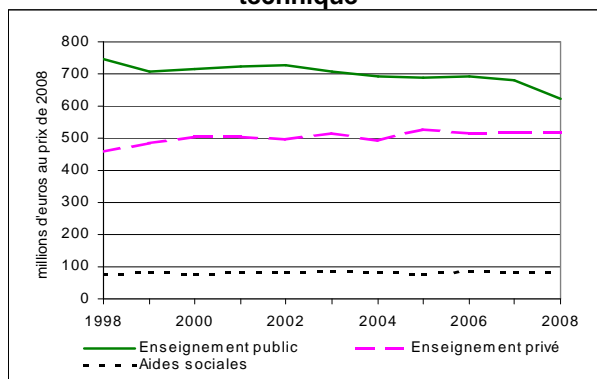
Ces financements sont répartis entre les trois pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation continue (1,49 milliard) et le pôle recherche (799 millions). Les dépenses de l'enseignement technique sont en repli alors que celles de l'enseignement supérieur et de la recherche sont en nette progression pour la deuxième année consécutive.

Faible baisse des soutiens à l'enseignement technique

A la rentrée scolaire 2008-2009, l'enseignement technique agricole a accueilli 171 139 élèves, soit une diminution de 0,6% par rapport à 2007. Les effectifs de l'enseignement public (63 066 élèves) baissent de 1,3 % et ceux du privé (108 073 élèves) reculent de 0,2 %. Les effectifs du privé sont en baisse pour la deuxième année successive. Pour le public, l'évolution de 2008 confirme la tendance des années antérieures et l'importance relative des effectifs continue de décroître. Elle représente 37 % en 2008 contre 40 % en 1998.

Les crédits globaux à l'enseignement technique agricole (1,2 milliard) baissent de 1,4 % sous l'effet de la réduction des soutiens aux établissements publics alors que ceux du privé progressent suite au rattrapage de reports de charges. Ces évolutions confirment la tendance passée ; le poids des soutiens en faveur de l'enseignement public a reculé en dix ans de 60 % à 55 % en lien avec la baisse de la part des élèves du public.

Les concours publics à l'enseignement technique



Source : MAP - SAFSL

Après la faible augmentation de 2007 (+ 0,4 %), les financements à l'enseignement public (636 millions) baissent de 4 %. Les dépenses salariales (437 millions) reculent de 6,7 % (-32 millions) sous l'effet du transfert des TOS alors que la charge des pensions (162 millions) est en hausse de 1,2 % (+1,8 million).

Les crédits aux différentes actions pédagogiques (37 millions) augmentent de 4 %. Près de 68 % de ce financement concerne la rémunération des assistants d'éducation (25 millions pour 1135 postes).

Le solde se répartit entre les moyens communs aux deux formes d'enseignement. Il s'agit de l'organisation et de la gestion des examens, de l'inspection et du fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole - ONEA- (montant global 5 millions), du remboursement à la MSA des dépenses d'accident du travail des élèves (2,6 millions), des actions pédagogiques développées par les établissements (2 millions : innovations, multimédia, technologies de l'information, réseaux thématiques...) et de la formation continue des personnels des lycées agricoles (1,8 million).

Les crédits consacrés à l'enseignement privé du temps plein et du rythme approprié progressent de 2,7 %. Ils s'élèvent à 521 millions dont 193 millions pour la prise en charge des salaires des établissements du temps plein et à 328 millions pour le fonctionnement des deux formes d'établissements.

Les dépenses salariales du temps plein augmentent de 1,8 % suite à l'application des mesures statutaires pour les enseignants contractuels (reclassement des agents de catégorie trois).

La subvention de fonctionnement aux deux types d'établissement augmente de 3,2 % sous l'effet de la revalorisation annuelle du coût moyen par élève qui entre dans la détermination de la subvention et d'un rattrapage dû au titre de 2007.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (76,3 millions) reculent globalement de 3,4 %. La dotation pour les bourses (73,6 millions) baisse de 4,8 %, le versement effectué en 2007 ayant été particulièrement élevé suite à un report de charges (2,6 millions). Le nombre d'attributaires a diminué de 3,8 % en 2008, passant de 67 024 en 2007 à 64 466, dont 55 339 élèves et 9 127 étudiants en BTS. Ces bénéficiaires représentent 40 % des effectifs scolarisés et le montant moyen de la bourse est de 962 euros pour les élèves et

de 2 233 euros pour les étudiants de l'enseignement supérieur court agricole (BTSA). Le fonds social lycéen (2,7 millions) augmente de 59 % en 2008 sous l'effet de la progression du nombre de bénéficiaires qui représente 14 742 élèves (+48 %) et du montant moyen de l'aide 182 euros (+7,3 %). En 2008, le fonds social prend en compte également le financement des mesures en faveur de la scolarisation des élèves handicapés (1600 élèves).

Recul des soutiens publics à la formation professionnelle.

Les soutiens publics à la formation professionnelle au sens large totalisent 19,7 millions. Ils fléchissent de 4 % en prenant en compte le CAS pension et de 8 % hors CAS pension.

Les aides de l'Etat (17,2 millions) reculent de 9 %. A l'inverse, celles de l'Union européenne (2,5 millions) augmentent (+ 60 %) sous l'effet de la mise en œuvre des nouvelles mesures du PDRH en faveur de la formation professionnelle des actifs agricoles ; les montants concernés restent cependant relativement modestes.

Trois actions différenciées sont mises en œuvre. Deux sont financées par le MAP : l'appui aux centres de formation continue et d'apprentissage (13,5 millions) qui baisse de 3,9% et les stages préparatoires à l'installation (3,7 millions) qui reculent de 25% confirmant le repli constaté sur la DJA. Le financement européen concerne uniquement la formation des actifs agricoles (2,5 millions).

L'appui aux centres de formation prend en compte le versement aux CFA et CFPPA au titre du CAS pension pour les emplois gagés (9,2 millions) et le financement de diverses actions (4,3 millions), notamment le fonctionnement des deux CFA à compétence nationale et l'appui aux actions de portée générale en matière d'apprentissage (1,8 million), les adaptations pédagogiques, l'insertion, l'animation et le développement rural (1,5 million) et en dernier lieu, les bourses de stage à l'étranger et la coopération internationale (1 million).

Progression continue des dépenses en faveur de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur agricole² est constitué par un réseau de 22 établissements (15 publics et 7 privés sous contrat) organisés autour de 7 grands pôles et sous la forme de "grands établissements" regroupant les compétences en formation, recherche et développement.

A la rentrée 2008-2009, l'enseignement supérieur a accueilli 13 034 étudiants. Les effectifs baissent de 2,1 % sous l'effet de la réduction de 3,3 % des étudiants de l'enseignement public (8 242 étudiants) alors que ceux du privé (4 792 étudiants) restent stables. La part des effectifs des établissements publics est en diminution régulière. En 2008, elle représente 63% des inscrits contre 70 % en 1998.

En 2008, les concours publics à l'enseignement supérieur (234 millions) augmentent de 5,3 % (+ 12 millions). La variation cumulée sur les deux dernières années représente un soutien supplémentaire de 25 millions. Le public comme le privé bénéficient de la hausse.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur public (201,3 millions) augmentent globalement de 3,8 % après 7 % en 2007. La progression cumulée au cours des deux dernières années représente 21 millions.

Les dépenses salariales et les pensions (153,3 millions) progressent de 5,6 % avec une hausse de 3,4 % pour les salaires (109,7 millions) et de 11,5 % pour les pensions (43,6 millions).

Les moyens de fonctionnement et d'équipement (48 millions) reculent de 1,5 %, après une année 2007 marquée par des dépenses d'équipement importantes en faveur de la construction et de la rénovation des bâtiments ainsi que leur mise aux normes de sécurité.

Pour les établissements sous contrat de l'enseignement privé, la dotation de fonctionnement et d'investissement s'élève à 24 millions et augmente de 11,8 %. Sa progression cumulée au cours des deux dernières années s'élève à 3,7 millions (+ 18,4 %).

La hausse de 2008 résulte de la forte progression des crédits d'investissement, particulièrement bas en 2007, suite à des reports de crédit, alors que les paramètres entrant dans la détermination de

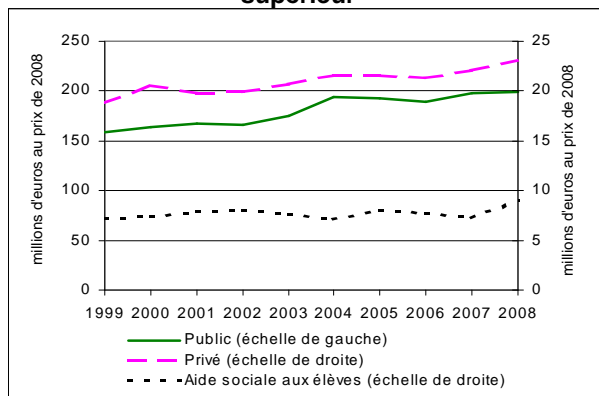
² Cet enseignement couvre les domaines agronomiques, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage.

la dotation de fonctionnement (nombre d'étudiants pris en compte et volume horaire) varient peu. En fonctionnement, la dotation 2008 a permis de prendre en charge 360 postes d'enseignant (22 millions, + 3 %) et la partie investissements (2 millions contre 200 000 euros en 2007) est consacrée aux équipements scientifiques pour les activités de recherche prévues dans les contrats passés avec les établissements.

Les aides en faveur des étudiants représentent 8,9 millions, dont 8,1 millions pour les bourses sur critères sociaux et 0,8 million pour les bourses de coopération internationale.

Les bourses sur critères sociaux progressent de 26 % suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 2 %) et à la mise en œuvre de nouvelles mesures portant sur la revalorisation des bourses (création d'un 6^{ème} échelon et aide au mérite). En 2008, les bourses sur critères sociaux ont été attribuées à 2 697 étudiants soit un taux moyen de bourse de 3 022 euros et environ 2 000 étudiants ont bénéficié d'une bourse de coopération internationale d'un montant unitaire fixé à 400 euros.

Les concours publics à l'enseignement supérieur



Source : MAP - SAFSL

Augmentation soutenue des actions « recherche et appui technique »

Les dépenses de recherche, développement et transfert de technologie (798,8 millions) augmentent de 6,2 %. Cette variation cumulée à celle de 2007 (+ 4 %) représente un soutien supplémentaire de 77 millions en deux ans (+10,7 %).

Les crédits abondés par le MAP s'élèvent à 103,5 millions et ceux du ministère chargé de la recherche à 695 millions. Ils progressent respectivement de 10,7 % et de 5,5 %.

Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Inra (635 millions), le Cémagref (53 millions) et l'Afssa (7 millions).

Ceux du MAP sont mobilisés en faveur de l'Afssa (62,7 millions, +25 %), du Cémagref (22,7 millions), de l'Inra (2,7 millions) et des Centres techniques ACTIA et ACTA (7,8 millions). Les autres interventions du MAP (7,6 millions) concernent d'une part les projets de recherche en liaison avec les unités de recherche des établissements de l'enseignement supérieur ou avec les appels à projet dans le domaine agroalimentaire (4,3 millions) et d'autre part le personnel MAP mis à disposition de la recherche (3,3 millions).

Dans ce dispositif de cofinancement (MAP/ministère de la recherche), les crédits Inra et Cemagref progressent respectivement de 5 % et de 8 %.

Après un repli de 2 % en 2007, les soutiens en faveur de l'Afssa augmentent de 22,5 % suite à la prise en compte en année pleine de l'activité d'évaluation des produits phytopharmaceutiques transférée à l'Afssa fin 2006, au transfert de l'activité du laboratoire de Rungis sur le site de Maisons Alfort et à la progression du nombre d'ETP rémunéré par l'opérateur (1 107 en 2008 après 1 007 en 2007).

Stabilité des dépenses des services généraux du MAP et des offices

Les dépenses de personnel et de fonctionnement des offices agricoles, du Cnasea et du ministère mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole et forestière s'élèvent à 1,4 milliard. Elles sont quasiment stables (+ 0,7%).

Les dépenses du ministère (1,15 milliard) progressent de 2% : les moyens de fonctionnement (169 millions) évoluent peu alors que les dépenses de personnel et les pensions (982 millions) augmentent de 2,2 % sous l'effet de la progression du CAS pension (+ 9,8 %). Hors pension, les dépenses salariales du ministère s'élèvent à 757 millions soit un niveau comparable à 2007.

Les moyens des offices et du Cnasea (263 millions) baissent de 5 % suite à la réorganisation des offices agricoles en vue de leur regroupement effectif en 2009. Les dépenses de personnel (159 millions) fléchissent de 3 % et les frais de fonctionnement (104 millions) reculent de 7,6 %.

Les concours publics à l'agriculture-Evolution 2008-2007							
LES CONCOURS PUBLICS	2007	2008	2008 / 2007	Etat		UE	
				2008	2008 / 2007	2008	2008 / 2007
Agriculture et territoires ruraux	11 522,5	11 418,0	-0,9%	2 107,7	-2%	9 310,3	-1%
Marchés et revenus agricoles	9 359,4	9 338,2	-0,2%	857,4	-3%	8 480,8	0%
Régulation des marchés	799,4	640,8	-19,8%	150,3	-43%	490,5	-8%
Restitutions à l'exportation	258,5	211,4	-18,2%	0,0	//	211,4	-18%
Dépenses d'intervention	136,6	96,2	-29,6%	0,2	65%	96,0	-30%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	123,2	90,5	-26,6%	0,0	//	90,5	-26%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	281,1	242,6	-13,7%	150,1	-43%	92,5	489%
Aides liées aux produits	2 643,1	2 703,1	2,3%	228,6	15%	2 474,5	1%
PMTVA	765,0	861,4	12,6%	165,5	71%	695,9	4%
PSBM	0,4	0,0	-105,0%	0,0	//	0,0	//
Prime à l'abattage	194,1	182,3	-6,1%	0,0	//	182,3	-6%
PBC	74,9	71,5	-4,6%	0,0	//	71,5	-5%
Aide compensatrice à l'hectare COP	1 074,5	1 107,7	3,1%	0,0	//	1 107,7	3%
ADL	0,1	0,0	-102,2%	0,0	//	0,0	-102%
Autres paiement directs liés aux produits	534,1	480,3	-10,1%	63,1	-38%	417,2	-4%
Maîtrise de l'offre	-294,1	-379,0	28,9%	46,0	14%	-425,1	27%
Aide au retrait des terres gel	20,7	10,9	-47,4%	0,0	//	10,9	-47%
Aide à la cessation d'activité laitière	35,6	45,8	28,6%	45,8	29%	0,0	//
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	93,8	77,3	-17,6%	0,2	-95%	77,0	-14%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	-444,1	-513,0	15,5%	0,0	//	-513,0	15%
Paievements uniques	5 693,4	5 804,5	2,0%	0,0	//	5 804,5	2%
Organisation et modernisation des filières	94,5	122,2	29,4%	62,0	85%	60,2	-1%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	83,7	82,9	-0,9%	22,6	0%	60,2	-1%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	10,8	39,3	264,2%	39,3	264%	0,0	//
Actions de promotion et qualité des produits	77,9	88,8	13,9%	78,8	12%	9,9	30%
Aide alimentaire	86,4	75,8	-12,2%	9,7	-49%	66,2	-2%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	258,8	282,0	9,0%	282,0	9%	0,0	//
FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif	157,6	90,7	-42,5%	90,7	-42%	0,0	//
Autres mesures	25,2	23,4	-7,3%	23,3	-7%	0,0	//
TIPP et TICGN	76,0	168,0	121,1%	168,0	121%	0,0	//
Développement rural	1 808,3	1 664,1	-8,0%	904,8	-4%	759,3	-12%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	524,2	503,0	-4,0%	305,1	-12%	197,9	11%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	74,6	69,2	-7,3%	64,1	-1%	5,0	-48%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	535,0	517,6	-3,3%	233,1	-3%	284,5	-4%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	414,1	380,2	-8,2%	173,6	-7%	206,7	-9%
Aménagement et protection de l'espace rural (DOCUP, leader plus...)	187,6	37,5	-80,0%	34,0	-2%	3,5	-98%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	15,2	98,7	551,5%	37,1	145%	61,7	//
Activités hippiques	57,7	57,9	0,4%	57,9	0%	0,0	//
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	354,8	415,7	17,2%	345,5	5%	70,2	173%
Service public de l'équarrissage	177,2	182,0	2,7%	182,0	3%	0,0	//
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	177,6	233,7	31,6%	163,5	8%	70,2	173%
Forêt	376,1	365,9	-2,7%	308,3	0%	57,6	-13%
Développement économique de la filière forêt-bois	47,2	42,5	-10,0%	35,7	-18%	6,8	88%
Gestion du patrimoine forestier public	165,6	171,3	3,4%	171,3	8%	0,0	//
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	109,9	98,2	-10,6%	61,6	4%	36,6	-28%
Prévention des risques et protection de la forêt	53,4	53,9	1,0%	39,6	-19%	14,3	205%
Enseignement et recherche	2 246,0	2 286,0	1,8%	2 283,5	2%	2,5	60%
Enseignement technique	1 250,6	1 233,3	-1,4%	1 233,3	-1%	0,0	//
Apprentissage, formation continue et autres	20,5	19,7	-4,0%	17,2	-9%	2,5	60%
Enseignement supérieur	222,6	234,3	5,3%	234,3	5%	0,0	//
Recherche, développement et transfert de technologie	752,3	798,8	6,2%	798,8	6%	0,0	//
Service généraux	1 404,5	1 413,9	0,7%	1 411,7	1%	2,1	-20%
Personnel	1 124,4	1 141,2	1,5%	1 140,5	1%	0,7	//
Autres frais de fonctionnement	280,2	272,7	-2,7%	271,2	-2%	1,5	-45%
TOTAL	15 549,1	15 483,8	-0,4%	6 111,2	0%	9 372,6	-1%
Protection Sociale	11 645,9	11 693,5	0,4%	11 693,5	0,4%	0,0	//
TOTAL CONCOURS PUBLICS	27 195,0	27 177,3	-0,1%	17 804,7	0%	9 372,6	-1%

Unité : million d'euros
Source: MAP - SAFSL

Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAP, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAP, dépenses du budget de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des organismes payeurs (offices et CNASEA). En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAP en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles ont pour origine les relevés de la Direction

Générale de la Comptabilité Publique³ (Etat annuel de "comptabilisation annexe des dépenses" par ministère au 31 décembre). On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux offices agricoles et au CNASEA. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga-garantie sont celles qui sont déclarées à l'Agence unique de paiement par chaque organisme payeur. A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER le soutien au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les offices agricoles et le CNASEA, qui concernent quasi exclusivement des financements du Feoga-garantie puis FEAGA à partir de 2007, sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, remplacés en 2007 par le FEAGA et le FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours représente la part communautaire et la part nationale est déterminée en déduisant ce montant communautaire de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national

³ La Direction Générale de la Comptabilité Publique a été supprimée par décret du 3 avril 2008. Elle a été fusionnée avec la Direction Générale des Impôts au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les offices et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). Les concours publics sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

1. Agriculture et territoires ruraux
 11. Marchés et revenus agricoles
 111. Régulation des marchés
 112. Aides liées aux produits
 113. Maîtrise de l'offre
 114. Paiements uniques
 115. Organisation et modernisation des filières
 116. Promotion et qualité des produits
 117. Aide alimentaire
 118. Gestion des aléas de production et allègement des charges
 12. Développement rural
 13. Sécurité sanitaire
2. Forêt
3. Enseignement et recherche
4. Services généraux

Les concours publics à la protection sociale agricole (FFIPSA 2008 résultats de clôture)

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 a supprimé le Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles (FFIPSA). A compter de janvier 2009, la branche maladie des exploitants agricoles est intégrée à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) du régime général (article 16) comme cela est déjà le cas pour les salariés agricoles et la dette contractée par le FFIPSA depuis 2005 est transférée à l'Etat (article 27).

La gestion du financement des différentes branches du régime social agricole est confiée à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), qui assure déjà le recouvrement des cotisations et le versement des prestations du régime social des non salariés agricoles. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2009, les droits et obligations du FFIPSA sont transférés à la CCMSA et la loi lui confère la capacité d'emprunteur pour financer les prestations, autorisation jusqu'à lors accordée au FFIPSA chaque année par la loi de financement de la sécurité sociale.

Pour la branche vieillesse, le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre d'un point d'étape sur les retraites en 2010, à étudier la question du financement du régime d'assurance vieillesse des non salariés agricoles.

A compter de 2009, la politique de protection sociale agricole relève donc conjointement du ministère de l'agriculture et du ministère chargé de la sécurité sociale.

En 2008, les recettes globales du Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles (FFIPSA) progressent de 5,7 %. Elles s'élèvent à 17,5 milliards dont 2,8 milliards au titre des contributions professionnelles, 11,7 milliards de concours publics et 3 milliards de subvention d'équilibre représentant le besoin de financement.

Recettes du FFIPSA (2008 résultat de clôture)

Origine des recettes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Contributions professionnelles	2 421,5	2 418,3	2 518,1	2 575,2	2 589,5	2 672,0	2 677,0	2 667,5	2 768,8	3,8%
Cotisations	1 783,0	1 707,9	1 713,6	1 716,6	1 703,2	1 756,0	1 734,6	1 688,7	1 746,2	3,4%
Affectation de la CSG	638,5	710,3	804,5	858,6	886,3	915,9	942,4	978,8	1 022,6	4,5%
Concours publics	11 382,2	11 730,4	11 755,4	12 095,4	11 912,2	11 609,1	12 308,2	11 645,9	11 693,5	0,4%
Remboursement de l'AAH (1)	933,3	876,1	615,2	566,5	50,3	46,6	44,7	41,7	39,2	-5,9%
Contribution Etat au financement de la RCO (2)				28,0	142,0	145,0	145,0	145,0	145,0	0,0%
Autres concours publics dont :	10 448,9	10 854,3	11 140,1	11 500,9	11 719,8	11 417,5	12 118,4	11 459,2	11 509,3	0,4%
Taxes produits de base	-1,1	-1,2	-3,2	-2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	//
Autres taxes affectées	4 423,3	4 437,4	4 572,4	4 670,1	166,9	169,6	168,3	185,3	174,7	-5,7%
Compensation démographique	5 317,1	5 401,6	5 627,9	5 748,2	5 700,4	5 646,0	5 561,0	5 473,6	5 388,3	-1,6%
Droits sur les tabacs (art 575 CGI) net de la RCO					4 644,0	4 985,8	5 271,7	4 815,6	4 863,9	1,0%
Autres contributions (3)	709,6	1 016,5	943,1	1 084,6	1 208,5	616,1	1 117,4	984,6	1 082,4	9,9%
Autres recettes	0,0	0,0	456,0	157,0						//
Besoin de financement (4)					784,6	1 401,1	1 295,7	2 229,4	3 021,0	35,5%
Total recettes FFIPSA	13 803,7	14 148,7	14 729,4	14 827,6	15 286,3	15 682,2	16 280,8	16 542,8	17 483,3	5,7%
Part des contributions professionnelles	17,5%	17,1%	17,1%	17,4%	16,9%	17,0%	16,4%	16,1%	15,8%	//
Part des concours publics	82,5%	82,9%	79,8%	81,6%	77,9%	74,0%	75,6%	70,4%	66,9%	//
Part autres recettes et besoin de financement			3,1%	1,1%	5,1%	8,9%	8,0%	13,5%	17,3%	//

(1) participation au financement de l'allocation adultes handicapés (AAH) par le budget des charges communes de l'Etat.

(2) A compter de 2004, la contribution de l'Etat à la retraite complémentaire obligatoire (RCO) est financée sur les droits de consommation du tabac.

(3) contributions CNAF, versement du FSV, du FSI, de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et de la C3S (supprimée en 2005).

(4) Besoin de recettes supplémentaires, non pris en compte dans les concours publics, nécessaire au financement des prestations sociales à la charge du FFIPSA.

Unité : millions d'euros

Source : MAP/SAFSL

Les contributions professionnelles issues du cumul des cotisations acquittées par les ayants droit et des versements de l'ACOSS⁴ au titre de la CSG représentent 16 % des recettes. Par rapport à 2007, elles progressent de 3,8 % dont 3,4 % pour les cotisations et 4,5 % pour les transferts au titre de la CSG. La variation des cotisations est consécutive à l'amélioration des revenus agricoles lors des campagnes 2006 et 2007.

⁴ Agence centrale des organismes de sécurité sociale chargée du recouvrement de la CSG.

Les concours publics à la protection sociale agricole représentent une part prépondérante du financement du FFIPSA (67 %). L'importance de cette contribution (11,7 milliards) provient du déséquilibre structurel particulièrement marqué entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires.

Après la baisse de 5,4 % enregistrée en 2007, les concours publics marquent, en 2008, une progression de 47,6 millions (+ 0,4 %). Cette variation résulte des progressions de 48 millions des droits sur la consommation du tabac (+ 1 %) et de 98 millions (+ 10 %) des versements des autres caisses, notamment celles de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et de la CNAF, non compensées par les réductions de 85 millions de la compensation démographique (- 1,6 %), de 11 millions des taxes affectées (- 6 %) et de 2 millions (- 6 %) de remboursement au titre de l'allocation adultes handicapés (AAH).

Les recettes globales issues des contributions professionnelles et des concours publics (14,5 milliards, soit + 1 %) s'avérant insuffisantes pour couvrir l'intégralité des dépenses de protection sociale (17,5 milliards, + 5,7 %), l'exercice 2008 du FFIPSA fait apparaître un besoin de financement de 3 milliards (+ 35 %), non pris en compte dans les concours publics.

Sur ces 3 milliards de besoin de financement, 2 milliards sont nécessaires à la couverture des dépenses d'interventions liées aux différentes branches de la protection sociale (maladie, invalidité, prestation familiale, retraite ...), soit un niveau semblable à celui de 2007. Le milliard restant se compose des intérêts des emprunts (288 millions) et des provisions sur les cotisations et les prestations dont le niveau est particulièrement élevé lors de la clôture des comptes (657 millions). Déduction faites de ces provisions, le déficit du FFIPSA s'élève à 2,4 milliards.

Dépenses du FFIPSA (2008 résultat de clôture)

en millions d'euros	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Maladie	5 307,7	5 302,8	5 767,6	6 085,2	6 334,2	6 577,6	6 519,3	6 586,4	6 623,0	0,6%
Dépenses médico sociales prises en charge par la CNSA (1)							527,5	584,4	673,6	15,3%
Prestation invalidité	65,4	67,5	72,3	73,4	76,7	79,1	78,5	74,2	70,2	-5,4%
Allocation de remplacement	8,2	12,8	12,6	13,4	12,3	13,7	13,8	13,3	13,8	3,8%
Régime étudiant et PAM (2)	149,2	330,2	121,4	130,5	137,2	134,4	127,2	115,2	121,2	5,2%
Prestations familiales	601,9	585,5	579,9	569,1	558,2	557,9	545,1	394,3	436,6	10,7%
Prestation vieillesse	7 651,0	7 810,5	7 995,6	8 050,3	7 987,6	8 070,6	8 211,6	8 263,2	8 274,7	0,1%
Retraite complémentaire obligatoire (3)				28,0	142,0	145,0	145,0	145,0	145,0	0,0%
Total dépenses d'intervention	13 783,4	14 109,2	14 549,3	14 950,0	15 248,2	15 578,4	16 168,0	16 176,0	16 358,1	1,1%
Charge d'intérêt et autres charges (4)	60,6	64,8	56,1	36,7	38,1	103,7	112,9	366,8	1 125,2	207%
Total dépenses	13 844,0	14 174,0	14 605,5	14 986,7	15 286,3	15 682,2	16 280,8	16 542,8	17 483,3	5,7%

(1) Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

(2) avantages sociaux accordés aux praticiens et auxiliaires médicaux

(3) il s'agit de la participation de l'Etat à la RCO

(4) La charge des intérêts représente environ 50% jusqu'en 2007. Les autres charges comprennent les frais d'assiette, la régularisation de la compensation démographique les provisions sur les cotisations et prestations particulièrement élevées lors de la clôture 2008

Source : MAP/SAFSL

Les concours publics à l'agriculture de 1990 à 2008													
CONCOURS		1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1	agriculture et territoires ruraux	8 529,6	12 143,3	12 301,4	12 491,0	12 566,7	12 676,5	13 006,7	12 460,3	12 672,5	13 438,9	11 816,6	11 418,0
11	marchés et revenus agricoles	6 675,9	9 949,0	10 058,2	10 329,8	10 028,0	9 998,6	10 178,7	9 851,6	10 068,7	10 848,1	9 653,5	9 338,2
111	régulation des marchés	4 750,7	2 830,6	2 914,0	2 330,2	2 016,1	1 970,0	1 709,9	1 337,5	1 364,3	1 048,6	799,4	640,8
112	aides liées aux produits	805,2	6 356,3	6 097,3	7 017,7	6 941,9	7 022,7	7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 334,5	2 643,1	2 703,1
113	maîtrise de l'offre	397,7	421,7	590,1	527,9	585,9	570,5	594,2	473,3	586,7	117,9	(294,1) *	(379,0)
114	paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 644,7	5 693,4	5 804,5
115	organisation et modernisation des filières	103,6	102,2	82,6	100,8	128,9	186,6	150,7	179,7	136,2	180,4	94,5	122,2
116	actions de promotion et qualité des produits	55,3	79,5	96,6	90,0	119,5	108,8	104,1	97,6	80,0	76,5	77,9	88,8
117	aide alimentaire	187,9	109,0	238,2	130,7	128,2	94,6	106,8	105,5	89,9	87,4	86,4	75,8
118	gestion des aléas de production et allègement des charges	375,5	49,6	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0
12	développement rural	1 813,8	2 045,1	2 072,4	1 923,3	1 925,2	2 063,3	2 297,7	2 176,8	2 229,3	2 190,4	1 808,3	1 664,1
121	installation, modernisation et maîtrise des pollutions	905,8	580,1	541,0	429,6	419,1	466,7	553,2	445,2	459,3	464,4	524,2	503,0
122	cessation d'activité en agriculture	179,7	291,3	245,1	200,9	145,7	119,6	105,6	102,0	89,1	80,5	74,6	69,2
123	compensation de handicaps naturels	315,9	407,5	373,6	392,7	433,6	453,7	463,6	489,1	527,5	516,4	535,0	517,6
124	mesures agro-environnementales	7,0	244,0	275,9	290,9	327,3	457,7	602,0	541,6	552,2	576,3	414,1	380,2
125	aménagement et protection de l'espace rural	216,7	316,3	384,8	385,4	393,5	362,7	380,8	399,5	365,9	408,4	187,6	37,5
126	transformation et commercialisation des produits agricoles	100,9	83,9	80,3	81,3	60,0	74,8	52,5	65,4	49,5	144,4	15,2	98,7
127	activités hippiques	87,8	122,0	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0 **	57,7	57,9
13	sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	39,9	149,2	170,8	237,9	613,4	614,6	530,3	431,9	374,5	400,5	354,8	415,7
131	service public de l'équarrissage	0,0	103,4	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0
132	lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	39,9	45,8	60,5	93,5	193,2	201,7	168,3	166,0	145,1	207,2	177,6	233,7
2	Forêt	306,9	262,7	260,6	421,6	461,5	529,8	421,6	467,1	353,5	351,0	376,1	365,9
211	Développement économique de la filière forêt-bois	88,0	64,5	64,4	184,1	226,4	243,6	225,1	231,1	63,5	29,3	47,2	42,5
212	Gestion du patrimoine forestier public	128,8	134,1	137,6	172,5	177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	162,8	165,6	171,3
213	Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	7,8	10,5	10,8	17,0	18,9	19,9	(0,6)	0,0	99,9	106,5	109,9	98,2
214	Prévention des risques et protection de la forêt	82,4	53,7	47,8	47,9	38,5	37,6	27,0	31,0	39,0	52,4	53,4	53,9
3	Enseignement et recherche	1 123,8	1 786,7	1 851,9	1 910,0	1 944,9	1 977,8	2 039,6	2 035,9	2 139,8	2 187,4	2 246,0	2 286,0
311	Enseignement technique	626,7	1 069,1	1 058,9	1 097,4	1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3
312	Apprentissage, formation continue et autres	4,8	16,0	12,5	11,3	12,7	16,5	13,8	14,5	14,4	21,0	20,5	19,7
313	Enseignement supérieur	56,5	92,2	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3
314	Recherche, développement et transfert de technologie	435,9	609,5	626,8	639,4	640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8
4	Service généraux	726,3	990,6	1 053,5	1 164,6	1 228,5	1 237,6	1 268,2	1 256,2	1 319,7	1 402,0	1 404,5	1 413,9
411	Personnel	559,4	752,2	784,0	863,8	928,2	981,4	1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2
412	Autres frais de fonctionnement	166,9	238,4	269,5	300,9	300,3	256,2	263,8	234,1	265,1	285,7	280,2	272,7
	TOTAL DES CONCOURS PUBLICS	10 686,8	15 183,3	15 467,4	15 987,2	16 201,6	16 421,7	16 736,0	16 219,5	16 485,5	17 379,3	15 843,1	15 483,8
	dont: financements européens	5 643,8	10 342,4	10 142,7	9 892,4	9 679,2	10 008,8	10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,4	9 372,6
	dont: financements nationaux	5 042,9	4 840,8	5 324,7	6 094,8	6 522,4	6 412,9	6 440,5	6 153,2	6 070,8	6 277,2	6 114,6	6 111,2
	Unité : million d'euros	* Prise en compte du fonds temporaire pour la restructuration de l'industrie du sucre à partir de 2007											
	Source : MAP / SAFSL	** Depuis 2006, les crédits transitant précédemment par le compte spécial du Trésor « Fonds National des Courses et de l'Élevage » ne sont plus comptabilisés comme des concours publics, ce compte ayant en effet été clôturé dans le projet de loi de finances											

Les concours publics à l'agriculture de 1990 à 2008 - budget national												
CONCOURS	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
agriculture et territoires ruraux	2 894,0	1 825,4	2 175,3	2 633,2	2 935,7	2 724,7	2 782,9	2 462,5	2 313,2	2 401,1	2 158,8	2 107,7
marchés et revenus agricoles	1 268,2	804,2	810,9	1 106,4	1 052,1	865,6	915,4	841,8	829,2	1 036,1	886,1	857,4
régulation des marchés	356,9	342,2	375,1	457,8	256,1	261,6	124,1	164,0	304,4	218,0	265,8	150,3
aides liées aux produits	188,5	219,7	192,2	273,6	405,2	336,8	252,1	224,5	244,8	313,8	198,7	228,6
maîtrise de l'offre	161,2	17,5	15,4	27,8	22,7	16,6	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4	46,0
paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
organisation et modernisation des filières	103,6	74,6	74,8	100,5	92,2	82,6	61,8	47,0	26,1	44,1	33,5	62,0
actions de promotion et qualité des produits	43,3	71,4	88,1	84,1	115,0	105,2	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2	78,8
aide alimentaire	39,3	29,5	26,0	30,2	53,4	17,4	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7	9,7
gestion des aléas de production et allègement des charges	375,5	49,2	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0
développement rural	1 590,5	886,3	1 207,4	1 298,0	1 299,4	1 305,2	1 378,8	1 220,6	1 135,2	993,8	943,7	904,8
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	794,2	236,7	391,5	407,3	315,9	315,4	403,9	303,7	288,6	308,3	345,5	305,1
cessation d'activité en agriculture	179,6	219,0	189,4	166,7	122,2	104,8	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9	64,1
compensation de handicaps naturels	247,6	130,5	273,8	210,5	219,5	208,7	233,1	244,6	264,7	254,7	239,5	233,1
mesures agro-environnementales	7,0	118,1	133,3	143,8	176,9	253,3	323,7	288,2	265,1	234,7	186,1	173,6
aménagement et protection de l'espace rural	211,4	11,1	84,9	159,9	266,6	262,8	163,8	139,2	42,8	42,1	34,8	34,0
transformation et commercialisation des produits agricoles	62,9	49,0	(37,1)	67,3	52,2	32,3	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2	37,1
activités hippiques	87,8	122,0	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	35,2	134,9	157,0	228,7	584,2	553,9	488,7	400,0	348,8	371,2	329,0	345,5
service public de l'équarrissage	0,0	103,4	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	35,2	31,5	46,7	84,3	164,0	141,0	126,7	134,2	119,5	177,9	151,9	163,5
Forêt	299,6	254,3	253,8	402,9	413,5	478,3	362,1	404,2	302,9	291,9	309,6	308,3
Développement économique de la filière forêt-bois	87,9	62,8	62,7	169,1	178,4	192,1	165,7	168,6	46,9	26,6	43,6	35,7
Gestion du patrimoine forestier public	128,8	130,2	134,3	170,9	177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	153,5	157,9	171,3
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	7,8	10,5	10,8	17,0	18,9	19,9	(0,6)	0,0	68,3	62,9	59,4	61,6
Prévention des risques et protection de la forêt	75,0	50,8	46,0	45,9	38,5	37,6	27,0	30,6	36,6	48,9	48,7	39,6
Enseignement et recherche	1 123,8	1 777,0	1 849,0	1 905,5	1 944,4	1 976,9	2 036,5	2 033,1	2 137,2	2 184,4	2 244,4	2 283,5
Enseignement technique	626,7	1 069,1	1 058,9	1 097,4	1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3
Apprentissage, formation continue et autres	4,7	6,2	9,6	6,7	12,2	15,6	10,7	11,7	11,7	18,0	18,9	17,2
Enseignement supérieur	56,5	92,2	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3
Recherche, développement et transfert de technologie	435,9	609,5	626,8	639,4	640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8
Service généraux	725,6	984,2	1 046,5	1 153,3	1 228,8	1 233,0	1 258,9	1 253,4	1 317,6	1 399,7	1 401,8	1 411,7
Personnel	559,4	751,6	782,5	862,5	928,2	981,4	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5
Autres frais de fonctionnement	166,2	232,5	264,0	290,9	300,6	251,6	254,6	231,4	263,0	283,5	277,5	271,2
TOTAL DES CONCOURS PUBLICS	5 042,9	4 840,8	5 324,7	6 094,8	6 522,4	6 412,9	6 440,5	6 153,2	6 070,8	6 277,2	6 114,6	6 111,2
Unité : million d'euros												
Source : MAP / SAFSL												

Les concours publics à l'agriculture de 1990 à 2008 - budget communautaire												
CONCOURS	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
agriculture et territoires ruraux	5 635,6	10 317,9	10 126,1	9 857,8	9 631,0	9 951,8	10 223,8	9 997,8	10 359,3	11 087,8	9 363,7	9 310,3
marchés et revenus agricoles	5 407,6	9 144,8	9 247,3	9 223,3	8 975,9	9 133,0	9 263,3	9 009,8	9 239,5	9 811,9	8 473,3	8 480,8
régulation des marchés	4 393,8	2 488,4	2 538,8	1 872,4	1 759,9	1 708,4	1 585,8	1 173,5	1 059,9	830,6	533,6	490,5
aides liées aux produits	616,7	6 136,5	5 905,1	6 744,1	6 536,7	6 686,0	6 934,4	7 169,4	7 467,8	3 020,7	2 444,4	2 474,5
maîtrise de l'offre	236,5	404,2	574,7	500,0	563,2	553,9	566,2	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)
paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 644,7	5 693,4	5 804,5
organisation et modernisation des filières	0,0	27,6	7,8	0,3	36,7	104,0	89,0	132,7	110,1	136,3	60,9	60,2
actions de promotion et qualité des produits	12,0	8,2	8,5	5,9	4,5	3,6	6,0	9,5	7,2	6,7	7,7	9,9
aide alimentaire	148,6	79,5	212,3	100,5	74,9	77,2	81,8	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2
gestion des aléas de production et allègement des charges	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
développement rural	223,3	1 158,8	865,0	625,3	625,9	758,1	919,0	956,2	1 094,1	1 246,6	864,7	759,3
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	111,5	343,5	149,5	22,3	103,2	151,4	149,3	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9
cessation d'activité en agriculture	0,1	72,3	55,7	34,2	23,5	14,8	10,5	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0
compensation de handicaps naturels	68,3	277,0	99,8	182,2	214,1	245,0	230,5	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5
mesures agro-environnementales	0,0	126,0	142,7	147,2	150,4	204,5	278,3	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7
aménagement et protection de l'espace rural	5,3	305,2	299,9	225,4	126,9	99,9	217,0	260,4	323,1	366,3	152,8	3,5
transformation et commercialisation des produits agricoles	38,0	34,9	117,4	14,0	7,8	42,6	33,4	43,6	37,8	109,9	0,0	61,7
activités hippiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	4,7	14,3	13,8	9,2	29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,7	70,2
service public de l'équarrissage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	4,7	14,3	13,8	9,2	29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,7	70,2
Forêt	7,4	8,4	6,8	18,7	48,0	51,4	59,4	62,9	50,7	59,1	66,5	57,6
Développement économique de la filière forêt-bois	0,0	1,7	1,6	15,0	48,0	51,4	59,4	62,5	16,7	2,8	3,6	6,8
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	3,9	3,3	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	7,7	0,0
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,6	43,7	50,5	36,6
Prévention des risques et protection de la forêt	7,4	2,8	1,9	2,0	0,0	0,0	0,0	0,4	2,4	3,4	4,7	14,3
Enseignement et recherche	0,0	9,7	2,9	4,6	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5
Enseignement technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Apprentissage, formation continue et autres	0,0	9,7	2,9	4,6	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche, développement et transfert de technologie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service généraux	0,8	6,4	7,0	11,3	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	2,1
Personnel	0,0	0,5	1,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Autres frais de fonctionnement	0,8	5,9	5,4	10,0	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5
TOTAL DES CONCOURS PUBLICS	5 643,8	10 342,4	10 142,7	9 892,4	9 679,2	10 008,8	10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,4	9 372,6

Unité : million d'euros

Source : MAP / SAFSL